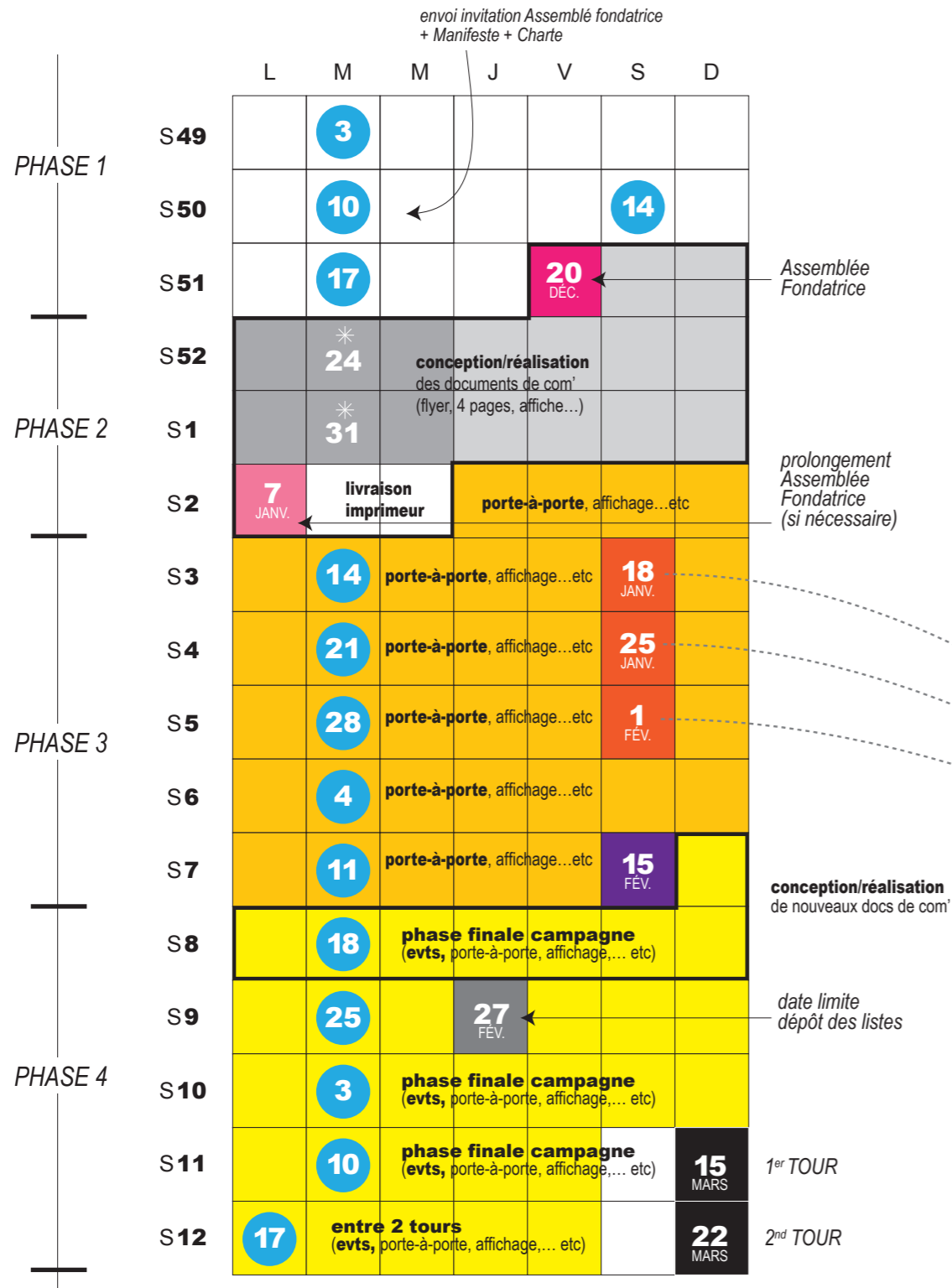


PRINCIPES

1. Le Collectif prépare **les décisions** des Assemblées
2. Maximum de **démocratie directe**
3. Différence fonctionnement **temps de campagne / temps du mandat**



COLLECTIF • membres actuels

- nom de la liste
 - Manifeste + Charte
 - règles de fonctionnement
 - choix 6 mesures-phares
 - règles constitution liste
- 4 réunions en décembre

propose

ASSEMBLÉE FONDATRICE FESTIVE

- collectif
 - réseau sympathisants
 - diffusion manif retraites
- vend. 20/12 (3h maximum)
(+ lundi 7/01, si nécessaire)
- débat, amende & adopte Manifeste
 - adopte un nom

CANDIDATS

- volontaires
 - plébiscités
 - (tirage au sort)
- obligation de signer**
- Charte
 - Manifeste

site web

3 ASSEMBLÉES POPULAIRES THÉMATIQUES

- tout habitant de Grenoble
- 3 réunions de 2-3 heures dans 3 quartiers différents (18/01, 25/01, 1/02)
- 2 mesures débattues
 - prop. d'amendements
 - collecte d'autres propositions

- ordonnancement
 - tête de liste
 - responsable de liste
- groupe de travail LISTE**
- 5/6 personnes parmi le Collectif

propose

transmis en totalité

ASSEMBLÉE DÉCISIONNAIRE

Samedi 15/02

- vote les amendements de chaque mesure
 - vote les propositions supplémentaires
 - valide la liste
- tout habitant de Grenoble signataire du Manifeste

- valide ou pas la proposition
- COLLECTIF**
- adoption au consensus

propose

ATTENTION

- toutes les décisions du Collectif sont adoptées au **consensus**
- si vote, ils sont pris à la **majorité qualifiée** des 3/4 (il faut 3/4 des votants pour adopter une décision)
- les **dates proposées** sont indicatives (elles seront adaptées en fonction des dispo des salles)
- les **noms proposés** peuvent être changés (ex : nous avons nommé «manifeste», ce qui jusqu'à présent était nommé «plateforme»)